

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 08 AVRIL 2015

Le quorum est atteint.

Emmanuelle CHEVALÉRIAS est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2015 est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par délégation :

- avenant de revalorisation des cotisations avec la SMACL pour 606,49 €.

FINANCES

Le Maire propose de faire une présentation globale des comptes administratifs 2014 et des budgets 2015 de chaque service, pour une meilleure compréhension et éviter les répétitions. Tout a été étudié en commission finances.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Le Maire présente la proposition de la commission des finances de n'augmenter que la taxe sur le foncier bâti, de 2 %. Les autres taux sont inchangés. Le revenu augmente ainsi de 17 091 € (10 000 € en raison de l'augmentation du taux et 7 000 € avec la revalorisation des bases). Le budget a été bâti sur cette hypothèse.

- taxe d'habitation : 11,61 %,
- taxe sur le foncier bâti : 19,47 %,
- taxe sur le foncier non bâti : 78,22 %.

G. CHAVES fait remarquer que la réévaluation des bases augmente déjà le montant des impositions et demande qu'il décide de l'augmentation des bases.

Le Maire indique que cela représente un revenu supplémentaire pour la commune en touchant le moins de personnes. C'est l'État qui fixe le coefficient de revalorisation des bases.

À la demande d' A. PÉRUFEL, le Maire donne les taux des autres communes de 2013, derniers connus sur le site officiel du gouvernement.

G. CHAVES note que la population de La Monnerie est peu fortunée.

Le Maire dit que les dotations diminuent et qu'il préfère augmenter peu, mais chaque année.

A. PÉRUFEL pense que cela peut représenter un frein à la construction. Le Maire répond que Palladuc et nous-mêmes ne vendons pas les terrains de nos lotissements. Même les autres communes enregistrent peu de permis de construire.

Y. GACON souligne que les terrains sont chers et que les constructeurs doivent aussi payer la taxe d'aménagement. Il suggère de faire des économies sur les consommations plutôt que d'augmenter les impôts. Le Maire fait remarquer qu'il faut commencer par faire des investissements avant de faire des économies d'énergie.

G. CHAVES pense que la commune possède trop de bâtiments.

Le Maire traduit qu'il faudrait vendre. La commune aurait une recette instantanée, mais comment peut-on installer dans le même bâtiment des associations nécessitant des équipements aussi différents que le judo et la musculation ?

Y. GACON demande si on connaît les dépenses énergétiques de chacun des bâtiments ; par exemple celui du judo a beaucoup de déperditions de chaleur.

Le Maire répond qu'un contrôle de gestion est fait, et que l'on va étudier cela avec l'ADUHME. Des diminutions d'investissement sont d'ores et déjà programmées dans le projet de budget.

E. GAILLARD indique que ces 10 000 € de recettes se cumuleront chaque année.

Y. GACON suggère que si les impôts augmentent, la population ne pourra plus payer.

Le Maire propose de voter à bulletin secret – proposition refusée.

Les taux proposés sont votés par 11 voix pour (J.L. Gadoux, MF Giry, G. Saint-André, A. Lebref, D. Quéning, M. Lévigne, F. Douris, E. Chevalérias, E. Gaillard, C. Ranc, N. Roche), 3 abstentions (O. Cekiç, M. Dallièrre, S. Pereira) et 4 voix contre (A. Pérufel, J.C. Goutte, G. Chavès, Y. Gacon).

COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGETS PRIMITIFS 2015

Budget lotissement

Le compte administratif 2014, qui n'a enregistré aucun mouvement, est approuvé à l'unanimité.

Le budget primitif 2015, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 312 587,76 € en fonctionnement avec reprise du déficit de 2,45 €, et à 314 192,76 € en investissement est approuvé à l'unanimité.

Ce budget pourra être clôturé en fin d'année et repris dans les comptes du budget principal.

Budget SIC (ateliers relais)

Le compte administratif 2014 est approuvé à l'unanimité.

- fonctionnement : dépenses 12 328,78 € et recettes 43 396,04 €,

- investissement : dépenses 40 814,26 € et recettes 38 000 €.

L'excédent de fonctionnement de 31 890,41 € est repris à hauteur de 2 923,71 € en fonctionnement et le solde de 28 966,70 € est affecté à l'investissement. Le budget sera également clôturé cette année.

Le budget primitif 2015, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 41 017,71 € en fonctionnement et à 28 966,70 € en investissement est approuvé à l'unanimité.

Budget assainissement

Le compte administratif 2014 est approuvé à l'unanimité moins une abstention (G. CHAVES).

- fonctionnement : dépenses 36 091,76 € et recettes 53 386,46 €,

- investissement : dépenses 147 153,79 € et recettes 51 515,03 €

L'excédent de fonctionnement de 20 302,78 € est repris en totalité en fonctionnement.

Le budget primitif 2015 s'équilibre en dépenses et en recettes à 112 755,30 € en fonctionnement et à 127 837,30 € en investissement.

A. PÉRUFEL remarque qu'il y a une grande différence sur le montant des subventions prévues en 2014 et en 2015. Ceci s'explique par le fait que les subventions n'étaient pas notifiées lors du vote du budget 2014.

Le budget est approuvé à l'unanimité moins une abstention (G. CHAVES).

Budget eau

Le compte administratif 2014 est approuvé à l'unanimité moins une abstention (G. CHAVES).

- fonctionnement : dépenses 292 567,52 € et recettes 239 068,00 €,

- investissement : dépenses 59 333,94 € et recettes 82 041,04 €.

Le déficit de fonctionnement de 16 468,16 € est repris en totalité en fonctionnement.

Le budget primitif 2015, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 306 242,47 € en fonctionnement et à 292 517,30 € en investissement est approuvé à l'unanimité moins une abstention (G. CHAVES).

Budget commune

Le compte administratif 2014 est approuvé par 14 voix pour et 3 voix contre (A. PÉRUFEL, J.C. GOUTTE, G. CHAVES).

- fonctionnement : dépenses 1 602 544,11 € et recettes 1 911 013,03 €,

- investissement : dépenses 822 051,45 € et recettes 667 545,67 €

L'excédent de fonctionnement de 308 468,92 € est affecté en totalité en investissement.

Le budget primitif 2015, s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 887 540,00 € en fonctionnement et à 1 447 768,02 € en investissement.

Le budget est approuvé par 14 voix pour et 3 voix contre (A. PÉRUFEL, J.C. GOUTTE, G. CHAVES). A. PÉRUFEL explique son vote par le fait qu'elle a voté contre la hausse des taux d'imposition locaux.

Le Maire indique que le montant du déficit a été réduit depuis l'an dernier. A. PÉRUFEL en demande les raisons et s'engage alors une discussion autour des économies à faire :

Y. GACON suggère que l'on envisage pour les années suivantes des façons de réduire encore davantage nos dépenses. Par exemple, avec la réfection de l'éclairage public à Chazeau une étude aurait pu être réalisée pour éteindre la nuit. Le Maire explique que les travaux ne sont amortis qu'au bout de 15 ans. A. PÉRUFEL informe qu'une directive européenne va rendre ceci obligatoire.

Y. GACON propose des économies sur le chauffage. Le Maire rapporte les constats faits sur le chauffe-eau des vestiaires du stade : il est plus économique de le mettre en veille pendant le week-end que de l'éteindre complètement.

J.C. GOUTTE demande ce qu'est l'affectation N-1. C'est l'excédent de l'année précédente qui est reporté dans le budget de l'année en cours.

A. PÉRUFEL constate que les subventions de la salle omnisports ne sont toujours pas versées. Réponse : celle du Conseil général l'a été à concurrence des travaux effectués, pour solde de tout compte, car les délais de réalisation des travaux sont atteints, prorogations comprises. Il manque donc environ 35 000 €, à porter au débit des prestataires responsables. Y. GACON s'enquiert de l'avancement du dossier de contentieux. Réponse : le rapport définitif de l'expert est attendu pour la fin du mois.

COMPTES DE GESTION 2014

Les comptes de gestion établis par le Trésorier retracent les mêmes opérations que celles passées par la

Commune.

À l'unanimité, le conseil municipal approuve les comptes de gestion.

DETR 2015 - APPEL À PROJETS COMPLÉMENTAIRE

Le gouvernement a alloué une enveloppe complémentaire à certains départements, dont le Puy-de-Dôme. Les projets doivent être présentés avant le 15 avril.

Le Maire rappelle que le bâtiment Thérias acquis par l'EPF-SMAF pour le compte de la Communauté de communes doit être remis aux normes dans sa partie commerciale si les propriétaires restent dans les lieux. Le devis électricité demandé pour cela se monte à 13 800 €, mais cette mise aux normes est provisoire en attendant les travaux de réhabilitation.

Y. GACON demande si le bâtiment est acquis entièrement. Le Maire rappelle que la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt sur les centres-bourgs devait présenter un projet commun avec la CCMT pour être pris en compte. C'est pourquoi elle s'est portée acquéreur en lieu et place de la commune. La commune ayant lancé une étude de faisabilité pour la réhabilitation complète du bâtiment, le montage financier prévoyait une participation de la commune pour la partie commerce, la partie logements étant prise en charge par la CCMT, qui est maître d'ouvrage. Cela permettait d'obtenir un maximum de subventions. La CCMT a d'ailleurs demandé et obtenu la DETR.

Y. GACON demande si les Thérias sont locataires de l'EPF-SMAF. Réponse : oui, les loyers permettent de réduire l'échéance versée à l'EPF-SMAF. Y. GACON rappelle que l'an dernier il avait déjà souligné que si leurs affaires marchent dans leur local commercial provisoire, ils pourraient ne pas revenir. Réponse : c'est effectivement un risque.

Le Maire explique qu'au préalable, il s'est renseigné auprès du Sous-préfet, en lui exposant que l'aménagement commercial au 25 rue de la Roulière a un lien avec la réhabilitation de l'immeuble Thérias, et que de plus il serait pérenne. Les travaux sont estimés à 42 241 € HT, y compris la réfection d'une partie du toit. La subvention est en principe de 30 %. Cette subvention est exceptionnelle et permet de financer une partie du toit qu'on devra refaire bientôt.

J.C. GOUTTE demande si le déménagement et le réemménagement sont à la charge de la commune. Réponse : cela n'est pas encore décidé.

Y. GACON demande si le loyer sera identique à celui de l'EPF-SMAF, sachant que le local sera neuf. Réponse : l'EPF étant propriétaire, c'est lui qui va le fixer. Les loyers viendront en déduction de nos échéances à l'EPF-SMAF.

A. PÉRUFEL rappelle de penser à réaliser les travaux d'accessibilité, sans quoi la commune pourrait encourir des pénalités.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer le dossier d'aménagement d'un local commercial au 25 rue de la Roulière.

AFFAIRES GÉNÉRALES

ADUHME - appel à manifestation d'intérêt pour l'aide à la réalisation des études de faisabilité bois-énergie

En effet, la filière bois-énergie est prometteuse pour des raisons environnementales et économiques, mais il existe des freins à la mobilisation de cette énergie.

En effet, les projets de chaufferies bois sont onéreux, et les collectivités doivent faire l'avance des investissements, qui sont ensuite réduits par les aides obtenues et les économies d'exploitation. Le montage des projets est très complexe, et les petites collectivités n'ont pas les moyens nécessaires à leur réalisation, depuis la décision jusqu'à la mise en service de l'équipement.

C'est pourquoi l'ADUHME a été identifiée par le Conseil départemental, partenaire financier, pour assurer la maîtrise d'ouvrage en lieu et place des petites collectivités qui souhaitent se lancer dans de tels projets. Ces études sont financées à 50 % par le Conseil départemental.

Le Maire expose qu'il s'agirait de la réalisation d'une chaudière bois en réseau de chaleur pour plusieurs bâtiments communaux, à savoir la Maison des Associations, La Poste, le Foyer-Logement, la garderie cantine, les écoles, l'atelier communal et même la salle de musique. L'étude pourra donner une idée des économies faites sur le chauffage de ces bâtiments.

J.C. GOUTTE demande si le fait de réaliser l'étude engage la réalisation du projet. Le Maire indique que l'on se prononcera aussi en fonction du coût estimé des travaux.

A. PÉRUFEL appuie sur l'intérêt écologique et sur les bénéfices qu'en tireront les générations qui suivront. A l'unanimité le conseil municipal approuve ce projet et autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

AUTOMNALES 2015 - CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL

Le Conseil général a retenu la candidature de La Monnerie-Le Montel pour l'organisation des Automnales. C'est un spectacle de chants anciens du Massif central, intitulé « Se canta que recante » qui sera donné le vendredi 02 octobre.

Les classes de CM1 et CM2 de l'école du Chambon sont impliquées.

Coût artistique : 3 905 € - subvention de 70 % soit 2 733 €.

Cette collaboration se concrétise par une convention avec le Conseil général.

À l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

CONVENTION AVEC ERDF POUR LA DECORATION DU POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Un poste de distribution d'électricité est installé rue de Bonnefond, devant l'EHPAD. L'association Brin d'Talent est sollicitée pour le décorer. L'objectif est multiple :

- intégrer cet équipement technique dans l'environnement de l'EHPAD pour ne pas détériorer l'amélioration esthétique du quartier,
- associer les jeunes à l'embellissement du quartier et les responsabiliser sur leur rôle dans ce domaine,
- montrer à la population l'implication citoyenne des associations et des jeunes dans le changement d'image de la commune
- enfin cela donnera lieu à des animations intergénérationnelles.

La convention fixe les modalités de réalisation de la fresque :

- un technicien EDF proposera une explication sur le fonctionnement de l'ouvrage aux jeunes et fixera les consignes de sécurité liées à des travaux au voisinage de l'ouvrage ;
- EDF subventionnera à hauteur de 700 € les frais liés à la réalisation de la fresque ;
- La commune se chargera de faire réaliser cette fresque dans les conditions de sécurité et d'encadrement requises. Elle fournira le matériel et les fournitures nécessaires. Elle entretiendra la fresque. Une inauguration de l'ouvrage sera également réalisée.

À l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet et autorise le Maire à signer cette convention.

CONVENTION AVEC LE SBA POUR LA POSE DE CONTENEURS ENTERRÉS (PAV)

La loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite « loi Grenelle I », impose aux collectivités territoriales compétentes la mise en place d'une part variable incitative dans la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Dans ce cadre, le SBA propose de généraliser la mise en place de points d'apport volontaire (PAV). Les objectifs sont d'obtenir :

- une plus grande équité entre les usagers en habitat individuel et en habitat collectif, grâce à une individualisation des factures,
- une responsabilisation accrue des usagers face au tri sélectif,
- une optimisation de la collecte.

Il souhaite développer des bornes enterrées équipées de systèmes d'identification pour faciliter la collecte. Ces points d'apport volontaire visent également à améliorer la propreté et l'esthétique urbaines. Le SBA a donc voté un schéma directeur de déploiement des PAV, qui seront implantés sur le domaine public.

A La Monnerie, les secteurs desservis seront : la rue de Lyon, la rue de la Gare, la place Antoine Guillemin. Le SBA propose une convention qui a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation, de l'exploitation et de la maintenance des installations enterrées nécessaires à la collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages, et du verre.

Il prend en charge l'investissement, c'est-à-dire les travaux de génie civil et les bacs enterrés, dont il sera le maître d'ouvrage. La commune se chargera des embellissements autour du site.

Le SBA assurera le nettoyage, la maintenance et le renouvellement des conteneurs. Le nettoyage des plateformes sera réalisé conjointement par les services du SBA et ceux de la commune.

La commune s'engage à interdire le stationnement des véhicules sur les aires réservées aux manœuvres des camions de collecte.

La convention est établie pour une durée de 10 ans. Elle peut être reconduite par périodes de 5 ans.

Y. GACON demande combien de bacs seront installés. Réponse : 3 au Montel, 4 devant la pharmacie et 2 devant chez Acor.

J.C. GOUTTE rappelle que cela ne sera pas pratique pour les personnes âgées. A quoi G. SAINT-ANDRÉ fait remarquer que le problème est identique pour les poubelles traditionnelles.

J.C. GOUTTE et A. PÉRUFEL insistent sur le fait qu'elles n'auront pas intérêt à apporter leur sac tous les jours au PAV. Y aura-t-il un forfait, et pour quel nombre de levées ? G. SAINT-ANDRÉ indique que la part fixe sera d'environ 70 % du montant de la redevance, le nombre de levées sera ajusté en cours d'année.

Y. GACON se fait préciser que cela devrait coûter moins cher aux usagers et que le service ne sera ouvert qu'aux habitants du secteur. G. SAINT-ANDRÉ précise que le badge de chaque usager servira à la fois aux containers ou aux PAV mais aussi à la déchetterie de St Rémy.

Y. GACON demande si cela fonctionne, est-ce que ce système sera étendu ? Le Maire indique que certainement, car La Monnerie ne devait avoir qu'un PAV et elle en a obtenu trois. Certains lieux ne se prêtent pas à ces installations, comme Chailas, par exemple. Il ajoute que ce sera plus esthétique que les containers individuels.

G. CHAVÈS demande ce qu'il en sera de la déchetterie. G. SAINT-ANDRÉ indique que la tarification sera identique, avec une partie forfaitaire et une partie variable.

La convention est approuvée par 14 voix pour et 3 abstentions (A. PÉRUFEL, J.C. GOUTTE, G. CHAVES).

QUESTIONS DIVERSES

- **Étude d'opportunité et de faisabilité sur le devenir du foyer-logement** : cinq offres sont parvenues en mairie. Les candidats seront auditionnés le 22 avril. Un appel à candidatures est lancé pour le recrutement de personnel à partir du 20 avril : 2 pour la journée et 3 pour la nuit, avec des durées de travail allant de 20 à 25 heures hebdomadaires. En raison de l'annulation de la réunion avec le Conseil Général, le Sous-préfet a accordé une dérogation pour reporter également la date de vote du budget du CCAS ;
- **Bulletin municipal** : Y. GACON fait remarquer que le calendrier sur l'écobuage n'apparaît pas. Cet oubli sera réparé dans le prochain bulletin ;
- **Animations** : A. LEBREF donne les dates de manifestations à venir :
 - 7 mai : projections de films sur la Résistance, et une exposition prêtée par le Cercle d'études de Thiers,
 - en juin : projections de films sur les communautés agricoles,
 - en octobre : projections de films sur le patrimoine coutelier.
- **EHPAD Les Chatilles** : G. CHAVES explique que lors d'une conférence médicale cette dénomination a posé problème et qu'un comité d'éthique a été saisi. Le Maire rappelle de quelle manière ce nom a été choisi par la commission sociale de la CCMT, en toute connaissance de cause, et malgré plusieurs appels à idées.

Fin de séance à 22 h 25